



ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 février 2025 :

« Règlement 1364 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec »

La Société d'habitation du Québec a approuvé le règlement numéro 1364 le 26 février 2025.

Le règlement est déposé au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, le 27 février 2025

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques